



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations

Question écrite n° 63084

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la majoration des indemnités journalières sécurité sociale accordée pour enfants à charge aux personnes en arrêt de travail longue maladie. Lorsqu'un père de famille nombreuse se retrouve en arrêt de travail longue maladie, il bénéficie d'une majoration de ses indemnités journalières pour charges de famille. Lorsque la même personne sort après un certain temps du système de couverture longue maladie, et est mise en invalidité, elle ne bénéficie plus d'aucune majoration pour ses enfants à charge. Il en résulte très souvent une forte diminution du pouvoir d'achat du bénéficiaire, diminution préjudiciable à l'intéressé et à sa famille. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser si elle compte prendre des mesures pour corriger cette disparité.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63084

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3776